



ENSEIGNEMENT EN DISTANCIEL

TIMEO DANAOS ET DONA FERENTES

Par Frédéric SEITZ, président du SNALC de Versailles
Avril 2020

La leçon du sondage effectué par la section de Versailles auprès des adhérents du SNALC est sans appel : le télé-enseignement est une réponse exceptionnelle à une situation inédite. La généralisation par l'institution de ce mode de travail est rejetée.

Dans leurs réponses, nos collègues dénoncent les interventions de leur hiérarchie, voire des parents, en violation de leur liberté pédagogique. Ils apprécient que le chef d'établissement et le CPE veillent au fonctionnement de la connexion, s'assurent qu'aucun élève ne soit dépourvu de matériel ou ne disparaisse des échanges.

Le télétravail imposant de nombreuses tâches supplémentaires et chronophages (rédaction des cours, transcription de ces derniers, difficile pour les formules scientifiques), dans le cadre compliqué du confinement, de vraies vacances apparaissent nécessaires. Pour les professeurs comme pour les élèves ! Le télétravail a également demandé à ces derniers beaucoup d'énergie et d'efforts d'organisation. Nos collègues rejettent très largement l'idée de poursuivre sur le temps de vacances un contact pédagogique.

La fatigue, les difficultés techniques, une efficacité moindre qu'en présentiel, la fracture informatique au sein de la population scolaire leur semblent des arguments convaincants pour écarter le recours généralisé et systématique au télétravail après la pandémie.

Le SNALC a toujours soutenu les professeurs quand l'institution, en invoquant par exemple le devoir de solidarité, cherchait à leur imposer des tâches supplémentaires sous forme de télétravail : télé-enseignement pendant les absences pour maladie des élèves, voire des professeurs, en cas de voyage scolaire, de stage...

Conscient que les professeurs assurent leur mission avec leurs outils personnels financés sur leurs deniers, le Ministère envisage de les dédommager.

Un dédommagement, en contrepartie de sacrifices consentis *exceptionnellement* : oui. **Sa transmutation par métaphore administrative en *indemnité forfaitaire* : non.**

Une indemnité ferait entrer le télétravail *comme le cheval de Troie* au sein de nos obligations de service et de notre pédagogie que nous entendons mener librement. *Timeo Danaos et dona ferentes*. Je crains les Danéens, même quand ils apportent des présents. Si les professeurs étaient rémunérés pour le télétravail, quels arguments auraient-ils pour refuser de le faire désormais ?

Consultez la rubrique dédiée SNALC sur le coronavirus :
www.snalc.fr/national/article/5490/